

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2021

LUTTER CONTRE LES INDIVIDUS VIOLENTS LORS DE MANIFESTATIONS - (N° 3848)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL20

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 9, après le mot :

« d' »,

insérer le mot :

« un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.